



Mouvement tarifaire au 01/02/2020 – Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité

05 FÉVRIER 2020

Mouvement tarifaire au 01/02/2020



Les Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité et leurs évolutions sont fixés par la [Commission de Régulation de l'Energie CRE](#) et les Pouvoirs Publics pour les puissances ≤ 36 kVA (les particuliers).

La publication au Journal Officiel des décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie et du Conseil Écologique et Solidaire du 31/01/2019 relative à l'électricité fixe une évolution de ces tarifs

[Retrouver toutes les informations sur le mouvement tarifaire](#)

Coronavirus COVID-19 – M

Conformément aux directives gouvernementales v

Nos équipes techniques sont mobilisées p

Notre accueil téléphonique est maintenu

Nous vous demandons de reporter vos demandes

Pour toutes questions sur ces évolutions, voir le [contact](#).

Pour toute information complémentaire <https://w>

J'ai compris l'information

**Antenne
Clientèle et
Interventions
Techniques
Paulhan**

8 Rue de la Clairette
34230 PAULHAN
Tél. 04 67 25 35 00

**Accueil
Clientèle et
Interventions
Techniques
Saint-Martin-
de-Londres**

Route du Littoral
34380 SAINT MARTIN
DE LONDRES
Tél. 04 67 66 67 30

**Accueil
Clientèle et
Interventions
Techniques
Grabels**

665 Ancien Chemin de
Montpellier
34790 GRABELS
Tél. 04 67 10 40 70

**Accueil
Clientèle et
Siège
Administratif
St-Gély-du-
Fesc**

158 Allée des Ecureuils
34982 SAINT GELY DU
FESC
Tél. 04 67 66 67 66